

6 Économie

Après la polémique suscitée autour de la récente vente de bois par l'administration des Eaux et Forêts

Une opération réalisée dans le respect de la réglementation

J-CA

Libreville/Gabon

Selon le ministère de l'Économie forestière

SUITE à la controverse, relayée par la presse, relative à la vente aux enchères publiques de bois supervisée par l'administration de l'Économie forestière, le 28 novembre 2016, à Libreville, ce département a tenu à faire une mise au point. C'était à la faveur d'un point-pressé, mercredi, à son siège sis au Boulevard triomphal, à Libreville.

La vente aux enchères concernait deux lots de bois pour un volume total de 5 097,287 m³. Conformément à la réglementation en vigueur, cette offre a été affichée durant une semaine à la direction provinciale du Woleu-Ntem, à Oyem, où le bois est géo-référencé. L'avis d'appel d'offres sous plis fermé a été signé le 07 novembre 2016. Dès cette annonce publique, une mission

d'évaluation et d'analyse de la qualité des bois mis en vente a été diligentée par la direction provinciale du Woleu-Ntem, afin de déterminer la valeur réelle de ce bois qui, du reste, a été coupé il y a plus d'un an.

De cette évaluation, il ressort que le taux moyen de défraîchissement des bois mis en vente était de 27,5%, avec des taux allant jusqu'à 38% pour des essences telles que le Mouvingui (Le rapport y relatif est disponible à la direction provinciale du Woleu-Ntem). En application des dispositions de l'article 1 de l'Avenant à la convention liant le ministère de l'Économie forestière et Olam, qui dispose : "pour les opérateurs économiques soumissionnant sous plis fermés ou de gré à gré, le prix plancher d'un lot sera égal au 1/3 de la valeur mercuriale de chaque essence composant ledit lot, et à 1/2 de la valeur mercuriale pour les essences dites de grande valeur", le prix de vente moyen de 16 000 francs le m³ jugé très bas par les détracteurs, ne peut être appliqué à toutes



Photo : Jean MADOUIMA

La vente aux enchères concernait deux lots de bois pour un volume de 5 097,287m³.

les essences. Et ce prix moyen ne peut non plus être estimé à plusieurs centaines de milliers de francs pour certaines essences.

Le ministère de l'Économie forestière a donc procédé à la valorisation des bois mis en vente, en prenant en compte les recommandations de l'Avenant et de la décision n° 000177/MPERNFM du 27 juin 2016, fixant le prix de cession des bois abandonnés sur l'ensemble du territoire. Après calcul, les montants suivants ont été arrêtés : lot 1 : 2510,993 m³ ; valeur marchande 39 589

389 francs. Lot 2 : 2586,294 m³ ; valeur marchande 45 729 585 francs. Soit un montant global de 85 328 974 francs. Il ne peut donc être question de braderie.

Suivant les résolutions de l'Accord de partenariat en son article VI, les revenus de cette vente ont été répartis entre Olam, à concurrence de 9 500 francs par m³, soit près de 48 425 000 francs. Le solde du produit de cette vente étant réparti à raison de 60% pour les populations riveraines de l'exploitation, et de 40% pour l'administration des Eaux et Forêts, celle-ci devant lui être ver-

sée directement.

Conformément aux usages en vigueur dans l'administration, une note a été prise pour désigner le billeteur, un fonctionnaire en poste responsabilisé pour percevoir la quote-part revenant à l'administration. Si l'administration des Eaux et Forêts a vocation à gérer les ventes aux enchères, selon son pouvoir régalié, le but étant de servir les intérêts des populations, il transparaît, au regard de la méconnaissance par certains de la procédure, que des groupes d'intérêts ou des individus chercheraient à instrumentaliser les populations, soit pour imposer leur conception de l'intérêt général, soit pour servir des intérêts particuliers dans le pire des cas.

La nouvelle ministre, responsable de ce département, veille personnellement à ce que la réglementation soit scrupuleusement respectée dans la mise aux enchères publiques des bois, et qu'aucune partie ne soit lésée dans la répartition des dividendes issus des dites ventes.

Diversification de l'économie

Ce que le foot peut rapporter

F.A.

Libreville/Gabon

Le football rapporte aujourd'hui gros, aussi bien aux sportifs qu'aux pays qui abritent les compétitions. Le Gabon peut-il relever le défi de capter les flux financiers de la compétition sportive qu'il organise dans dix jours ? Tout est possible !

LE Gabon va, dans quelques jours, abriter la 31e édition de la compétition continentale de football, la Coupe d'Afrique des nations (Can). En plus d'être un événement sportif, la Can a aussi une importance économique. Le football est un événement qui a souvent des retombées

pour le pays organisateur. Comme l'a dit le président de la République, chef de l'Etat : « La Can 2017 est une chance. Cet événement permettra d'intensifier la diversification de l'économie(...), il faut donc en profiter. »

Proche du Cameroun et de la Guinée Equatoriale, la ville d'Oyem pourrait tirer avantage de cette compétition. Déjà, la Côte d'Ivoire, basée à Oyem, a récemment annoncé une arrivée massive de ses supporteurs dans le Woleu-Ntem. Donc des potentiels touristes.

Faute de statistiques sur les Can organisées dans les pays africains, les retombées de la Coupe du monde organisée en 2010 par l'Afrique du Sud donnent des indications sur les flux humains et financiers. Durant le mondial, ce



Photo : F.A.

Plusieurs agences touristiques vont organiser des activités durant la Can.

pays a accueilli près de 300 000 touristes, qui ont dépensé pour 200 milliards de francs, au cours de leur séjour.

Même si on peut légitimement penser que les flux générés par une Can sont moindres, il reste que cette compétition va être à l'ori-

gine d'un mouvement important de capitaux, pour ceux qui sauront saisir les opportunités qu'elle offre. De quoi motiver les opérateurs économiques du secteur touristique au Gabon à s'impliquer, afin de mieux vendre la destination Gabon auprès des visiteurs.

On observe déjà quelques actions pour faire de la Can un business. D'un côté, le gouvernement a concocté une offre touristique et culturelle afin de diversifier l'économie. De l'autre, les opérateurs économiques s'activent également. Ainsi, l'agence Teranga voyage veut faire découvrir Libreville et ses environs aux hôtes. C'est aussi une aubaine pour les artisans gabonais de faire connaître leurs produits.

Des particuliers se sont lancés dans l'agrandissement et la remise à neuf des infrastructures hôtelières dans les villes qui abriteront les matches de football.

Autres secteurs dont le comportement sera intéressant à suivre, le transport et la restauration...

Marchés financiers régionaux

Le Congo-Brazzaville récolte 193 milliards de F CFA

F.A.

Libreville/Gabon

DANS le cadre de ses pouvoirs en tant qu'autorité administrative, le collège de la Cosumaf, au cours de sa session ordinaire du 5 décembre écoulé, à Libreville, a décidé de valider le dossier relatif à un emprunt obligataire émis par le Congo. Ainsi, le président de la Cosumaf, Rafael Tung Nsue, et

les membres du collège, ont autorisé l'opération d'emprunt obligataire par appel public à l'épargne, d'un montant de 150 milliards de FCFA, dénommée « EOCG 6,5% net 2016-2021 » et ont attribué un numéro d'enregistrement au document d'information relatif à cette opération.

Suite à cet appel, qui est une première dans l'espace Cémac, le Congo-Brazzaville a pu récolter 294 millions d'euros, environ 193 milliards de F CFA, soit 129%

des 150 milliards initialement escomptés. Les autorités de Brazzaville ont décidé de retenir l'intégralité du montant. Lancés début décembre, ces fonds serviront à financer les projets de développement inscrits au budget de l'Etat. A travers cet emprunt obligataire, le Congo interviendra, pour la première fois, sur le marché financier régional après le Gabon et le Tchad.

D'après une source proche du dossier, qui s'est adressée à nos confrères de

"Jeune Afrique", l'essentiel des souscriptions provient des banques congolaises, camerounaises, gabonaises et centrafricaines. « Cette augmentation du montant de l'opération, qui respecte le plafond de l'émission des titres publics fixée par la Loi de finances 2016 de la République du Congo, permettra à l'émetteur de poursuivre, de façon significative, son programme d'investissement public », indique Calixte Nganongo, ministre congolais des Finances, du Budget

et du Portefeuille public, dans un communiqué en date du 29 décembre.

Initialement, le montant levé devait servir à apurer une dette de l'État à l'égard d'un pool bancaire local et à financer des projets d'infrastructures.

Ceux-ci concernent la construction de l'université Denis Sassou Nguesso et des logements sociaux, l'édification de la Cité internationale des affaires de Brazzaville et de douze hôpitaux généraux.

Brèves

Cameroun/Société nationale d'investissement (SNI) bientôt à l'image de celle du Maroc

Le ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique, Ernest Gbwaboubou a révélé au cours d'une conférence de presse organisé en fin décembre dernier que l'Etat du Cameroun va réorganiser sa Société nationale d'investissement(SNI) à l'image de la SNI marocaine. Celle-ci qui va se muer en une véritable holding, gèrera bientôt deux fonds d'investissements.

Nigeria/Fermeture de l'aéroport d'Abuja

Pour des raisons de travaux urgents sur la piste d'atterrissage très endommagée, le deuxième aéroport nigérian, après celui de Lagos, sera fermé à compter du 8 mars pour six semaines. Ces travaux s'étaleront sur six mois au total. Une déviation vers Kaduna, plus au nord, est prévue dans l'intervalle.

Kenya/La sécheresse pourrait compromettre la production de café en 2017

Au Kenya, les perspectives actuelles concernant la production de café pour le compte de la saison 2016/2017, sont défavorables en raison de la sécheresse qui frappe le pays depuis quelques mois. En effet, cette sécheresse qui est associée au phénomène météorologique La Niña, a entraîné le démarrage tardif de la seconde saison pluvieuse de la campagne agricole 2016/17 et a conduit à un retard de la floraison des caféiers, notamment à cause de la hausse des températures.

Côte d'Ivoire/Sucrovoire désormais à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM)

Sucrovoire, l'un des principaux producteurs de sucre en Côte d'Ivoire et filiale du groupe agro-industriel français SIFCA, a été admise le 29 décembre dernier, à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Ce faisant, le groupe est devenu la 43ème entreprise introduite à la BRVM, et la 4ème société à être cotée au terme de l'année 2016. C'est ce qu'a annoncé la compagnie dans un communiqué de presse.

Chine-Afrique/ Pékin interdit le commerce de l'ivoire

La décision était attendue depuis longtemps par les organisations de protection des animaux. La Chine vient d'interdire le commerce et le travail de l'ivoire. Un espoir pour la survie des éléphants d'Afrique, estime Céline Sissler-Bienvenu, directrice France et Afrique francophone de l'ONG International Fund for Animal Welfare.

Rassemblements par F.A.